

Effectifs des forces de sécurité en Suisse 2011-2018

Etat des lieux et premières tendances

28 février 2020

Dr. Christophe Koller, ESEHA - CHStat

Dr. Daniel Fink, ESC, UNIL



Adresse de contact

Christophe Koller
Directeur ESEHA - CHStat
Herzogstrasse 25
CH-3014 Berne
E christophe.koller@eseha.ch

Groupe d'accompagnement

- André Duvillard, Délégué du Réseau national de sécurité (RNS), présidence
- Michael Kläy, Chef Service fédéral de sécurité (SFS), fedpol
- Wolfram Manner + Luc A. Sergy (dès 11.2018), représentants AESS
- Vladimir Novotny, Secrétaire général de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS)
- Roger Schneeberger, Secrétaire général de la Conférence des directrices et directeurs des départements de justice et police (CCDJP)
- Prof. Dr. Andreas Wenger, Directeur Center for security studies -ETH Zürich (CSS-ETHZ)

Le groupe d'accompagnement s'est réuni à quatre reprises entre 2017 et 2019.

Nous tenons à remercier les membres du groupe d'accompagnement pour leur collaboration active et leurs apports significatifs à la connaissance des effectifs de sécurité en Suisse. Pour l'Administration fédérale des douanes, nous remercions par la même le Directeur Général (Christian Bock) et la Vice-directrice (Isabelle Emmenegger) pour la relecture et les précisions apportées au rapport ainsi que pour la collaboration.

Avertissements

Concepts : les concepts-clés et les définitions se trouvent sous le point 7.1 en annexe.

Actualité : les résultats de références les plus récents tirés de la STATENT (2017) sont disponibles depuis fin août 2019. Ils seront introduits dans le rapport détaillé courant 2020.

Méthodes : un récent changement de méthode d'estimation des EPT pour la STATENT peut avoir une légère influence sur certains résultats ; il n'a pas été possible de tenir compte de ces nouvelles adaptations dans ce rapport. Elles seront intégrées dans le rapport détaillé.

Certains chiffres sont arrondis à l'unité.

NB. Version originale (traduction allemande disponible).

Table des matières

Liste des abréviations	4
L'essentiel en bref	5
1 Introduction	8
2 Délimitation du périmètre de la sécurité et objectifs de l'étude	9
3 Sources et méthodes	9
3.1 Sources statistiques utilisées.....	9
3.2 Méthodes et indicateurs retenus.....	11
3.3 Travaux réalisés	12
4 Organisation des forces de sécurité en Suisse: le principe de subsidiarité	14
5 Résultats: forces de sécurité selon le type d'activité, le statut juridique et l'employeur .15	
5.1 Périmètre de la sécurité privée et publique au sens strict, sans ou avec l'armée.....	15
5.2 Evolution selon le type d'employeur.....	16
5.3 Emplois de la sécurité selon le statut d'emploi et le type d'employeur	18
5.3.1 Les emplois de la sécurité publique	18
5.3.2 Les emplois de la sécurité privée	20
5.4 Différences cantonales et fédéralisme : zoom sur les cantons-frontière	21
5.5 Effectifs policiers : volume, densité et variation 2011-2018.....	24
6 Conclusion provisoire	28
7 Annexes	31
7.1 Définition des concepts-clés.....	31
7.2 Dates-clés	33
7.3 Abréviations du nom des cantons.....	33
8 Bibliographie / sitographie sommaire	34

Liste des abréviations

ALCP	Accord sur la libre circulation des personnes
AESS	Association des entreprises suisses de sécurité privée (VSSU)
AFD	Administration fédérale des douanes
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de police
CCPCS	Conférence des Commandants des Polices Cantonales de Suisse
ChF	Chancellerie fédérale
CF	Conseil fédéral
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
Cgfr	Corps des gardes-frontière
CPS	Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (RS 311.0)
CPP	Code de procédure pénale du 5 octobre 2007 (RS 312.0)
CSS	Center for Security Studies (EPFZ)
Cst.	Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (RS 101)
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DFF	Département fédéral des finances
DFJP	Département fédéral de justice et police
EPFZ	Ecole polytechnique fédérale de Zürich
ESPA	Enquête suisse sur la population active
EPT	Equivalent plein-temps
GA	Groupe d'accompagnement
IKAPOL	Convention sur les engagements de police intercantonaux
Küps	Konkordat über private Sicherheitsdienstleistungen
LCR	Loi sur la circulation routière du 19 décembre 1958 (RS 741.01)
LEtr.	Loi sur les étrangers du 16 décembre 2005 (RS 142.20)
MiA	Mitarbeiter / collaborateur
MPC	Ministère public de la Confédération
NGP	Nouvelle gestion publique
OFJ	Office fédéral de la justice
OFP	Office fédéral de la police (fedpol)
OFS	Office fédéral de la statistique
Pako	Commission paritaire des entreprises de sécurité privée
PM	Police militaire
NGP	Nouvelle gestion publique
NOGA	Nomenclature des activités économiques
Pol-cant	Police cantonale
Pol-com	Police communale / municipale
POL I-IV	Grades des policier-e-s de type I, II, III et IV
RNS	Réseau national de sécurité
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SA	Société anonyme
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
SPC	Statistique policière de la criminalité
SRC	Services de renseignement de la Confédération
STATENT	Statistique des entreprises
SYMIC	Système d'information central sur la migration
UE	Union européenne
USIS	Überprüfung des Systems der Inneren Sicherheit der Schweiz / Réexamen du système de sécurité intérieure de la Suisse
WEF	World Economic Forum

L'essentiel en bref

Contexte, objectifs et sources

- Le secteur de la sécurité est un **domaine central et en partie régalien exercé par les services de l'Etat**, garantissant ordre et stabilité, assurant par là même une certaine qualité de vie pour la population générale et le maintien de bonnes conditions-cadres pour l'économie. Si la garantie de la sécurité et de l'ordre relève d'abord des prérogatives de l'Etat, prioritairement, en Suisse, des polices cantonales et communales, mais aussi de l'Administration fédérale des douanes (AFD, y compris son Corps des gardes-frontière (Cgfr)) et de la police fédérale (fedpol), le secteur privé est devenu un acteur incontournable et complémentaire. Une demande croissante de prestations de sécurité du publique vers le privé s'observe en effet depuis de nombreuses années.
- Ce rapport de synthèse a pour but de fournir un **premier état des lieux des forces de sécurité opérationnelle publique et privée** en Suisse, par canton, avec un zoom sur les cantons-frontière. La période couverte se limite aux années **2011-2018**.
- Il n'existe pas en Suisse de statistique du personnel de la sécurité unique et centralisée, les sources étant éparses et de qualités diverses. De ce fait, nous avons retenu comme **référence la Statistique des entreprises (OFS-STATENT)**, soit la source la plus complète, fournissant des données quantitatives pour tous les types d'employeurs et statut d'activité. La seconde source de référence relève de la Conférence des commandants de Polices cantonales de Suisse (CCPCS), laquelle permet, comme la STATENT de réaliser des comparaisons par canton. Une dizaine d'autres sources ont été consultées avec un premier effort de comparaison et de triangulation des données. Ces résultats devront être explorés, le cas échéant, plus en détail dans une étude complémentaire.

Des chiffres pour quantifier les forces de sécurité

- De part sa diversité et son hétérogénéité, le **périmètre des forces de sécurité est difficile à cerner**. On s'est limité ici aux forces de sécurité opérationnelle **au sens strict** (sans l'armée), **atteignant, en 2016, 46'458 équivalents plein temps (EPT) et, au sens large** (avec l'armée) **50'149 EPT (STATENT)**. Le secteur public, avec tout d'abord les polices cantonales et municipales ainsi que l'AFD (y compris le Cgfr), plus fedpol, occupe 32'000 EPT, soit 70 % des effectifs. Les services de sécurité privée, avec 14'323 EPT, couvrent le 30 % restant. L'effectif de l'armée retenu se limite aux militaires de carrière, ainsi qu'aux soldats de milice effectuant un service d'assistance dans le cadre d'engagements subsidiaires de sûreté, soit 3792 personnes en EPT (7,6 % du total au sens large). Les effectifs du service de renseignement de la Confédération (SRC) sont exclus de la présente étude.

Tendance à la consolidation à tous les niveaux, à l'exception de l'armée

- **La tendance récente (2011-2016) montre une augmentation plus rapide pour le secteur privé (+ 20,5 %) que pour le secteur public (+ 8 %)**, alors que les effectifs de l'armée engagés dans le domaine de la sécurité intérieure tendent à se réduire (- 4 %). L'ensemble des forces de sécurité (sans l'armée) a dès lors connu une **croissance supérieure (+ 11,5 %) à celle de la population résidante (+ 5,8 %)**. Pour la Confédération, l'AFD (Cgfr inclus) se caractérise par une augmentation de 3,2 %.

- **Les forces de polices cantonales et communales**, avec la police fédérale, **se caractérisent ensemble par une augmentation significative : + 14.7 % entre 2011 et 2018**, plus forte pour les emplois de type administratif que pour les policiers (type I-IV ¹: + 11,6 %). L'augmentation la plus soutenue s'observe pour le personnel administratif des polices cantonales, alors que les polices municipales suivent un mouvement différent (+ 14,2 % pour les policier-e-s de type I-IV).
- **Pour le secteur privé**, on observe une forte atomisation des 799 unités institutionnelles recensées en 2016, avec une majorité de petites unités employant moins de cinq personnes (66 % des entreprises). Or, sept des plus grandes sociétés employant plus de 250 personnes occupent ensemble 58 % des emplois. L'analyse du secteur privé montre une légère tendance à la concentration, tout comme une augmentation des emplois à temps partiel, pouvant s'expliquer par la flexibilisation du marché du travail (développement des emplois temporaires et sur appel).

Plus forte densité des effectifs pour les cantons-frontière et les cantons-ville

- **Le profil des cantons est très diversifié, en lien avec l'organisation fédéraliste**, avec des niveaux de décentralisation variant fortement, le niveau des effectifs de sécurité dépendant de la situation géo-topographique, des moyens financiers à disposition, mais aussi des contraintes socio-économiques. Les résultats montrent que la part du secteur privé est corrélée avec le PIB, la structure industrielle, la présence d'infrastructures sensibles comme les aéroports, les industries dangereuses ou à forte valeur ajoutée ou encore les centrales nucléaires. On note aussi une densité plus élevée des forces de sécurité dans les cantons (horlogers) suivants : GE, NE, SO, VD, mais aussi pour les places financières et commerciales de Bâle-Ville, du Tessin et de Zürich.
- **Les polices municipales** sont, quant à elles, **plus présentes dans les cantons davantage décentralisés, les grandes villes**, plus particulièrement à Zürich, Winterthur ou encore à Lausanne.
- **La densité du personnel de police est plus importante dans les cantons-ville et les cantons-frontière**, dans l'ordre décroissant à Bâle-Ville, Genève, Zürich, le Tessin, Vaud, les Grisons, à Schaffhouse et Neuchâtel, mais aussi à Uri (fortement impacté par le trafic du Gothard : plus de trois collaborateur-e-s (POL I-IV + autre personnel de police) pour 1000 habitants pour ces cantons. La ville de Berne avec son rôle de capitale fédérale et la présence des ambassades, tire également les effectifs de police de ce canton non-frontière vers le haut avec une densité similaire.

¹ Voir annexes : définition des concepts-clés.

Suite des travaux

- Il convient de consolider les résultats et de les mettre à jour régulièrement (monitoring). L'évolution des tâches selon le secteur, le type d'employeur et son impact sur les effectifs devra faire l'objet de nouvelles investigations. Il convient aussi de mieux définir le périmètre de référence standardisé pour tous les niveaux institutionnels, y compris pour le secteur privé, éventuellement de l'adapter au gré de l'introduction de nouvelles activités que les acteurs en place devront assurer.
- Un autre objectif de l'étude détaillée sera d'analyser les changements d'activités des acteurs de la sécurité en Suisse, d'évaluer les effets de l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur l'emploi, de l'impact des réformes législatives sur les effectifs, mais aussi les collaborations a) verticale (Confédération – cantons - communes, - corporations de droit public) et b) horizontale – intercantionales. Enfin c) l'étude des synergies entre secteur public et secteur privé est prioritaire.

1 Introduction

La sécurité est l'activité régalienne de l'Etat par excellence, un thème central tant pour les autorités et les administrations publiques que pour la population et l'économie.

La sécurité publique est toutefois et de plus en plus amenée à collaborer avec le secteur privé dans la mesure où les forces de sécurité privée effectuent de nombreuses tâches. Or, le privé, avec ses activités subsidiaires, garantit aussi des conditions-cadre adéquates pour l'économie et une bonne qualité de vie pour la population.

Vu l'importance traditionnelle et historique de la thématique de la sécurité, il est surprenant de constater qu'aucune étude quantitative ne permet de se faire une idée précise des effectifs des forces de sécurité en Suisse, encore moins pour en estimer l'évolution dans la période récente. Ceci est d'autant plus étonnant que cette thématique est omniprésente dans les débats politiques et les médias actuels et qu'elle alimente les discussions liées à la répartition des tâches entre privé et public. Le réexamen coordonné entre la Confédération et les cantons, des forces de sécurité intérieure au début des années 2000, afin d'identifier les dysfonctionnements et les nouvelles menaces du 21^{ème} siècle (Rapport "Réexamen du système de sécurité intérieure de la Suisse" (USIS) I, II, III, IV ; v. bibliographie) focalisait déjà l'attention sur le manque de ressources dans ce domaine et certaines faiblesses du système fédéraliste. L'externalisation des tâches de surveillance et de contrôle vers le secteur privé et le développement des activités de sécurité en dehors des sphères de l'Etat interpellent de plus en plus et ouvrent de nouvelles questions, entre autres autour de la légitimité et de la légalité des actions de nouveaux acteurs en présence (Gamma 2001, Kälin et al. 2007). Une étude étayée (CCDJP 2011) prônait un renforcement significatif des effectifs de la Confédération et des cantons, l'adaptation du cadre légal, mais aussi une revalorisation des synergies et des collaborations entre les différents acteurs de la sécurité : Confédération – cantons – communes- services de sécurité privée. Suite au « Postulat Malama » du 3 mars 2010, la clarification des compétences des acteurs publics et privés dans la sécurité intérieure, plus que l'étude des effectifs, jouera un rôle important dans les débats (v. définition des concepts-clés en annexe). Le rapport du Conseil fédéral (CF) qui en découle reste d'ailleurs aujourd'hui encore une référence en la matière. S'ensuivra encore quelques motions parlementaires, prônant un accroissement de l'encadrement et du contrôle des services de sécurité privée (16.3723 Motion Seiler-Graf et 17.4101 Motion Rechsteiner). Or, ces motions ont été retirées ou rejetées, de justesse pour la dernière, par le Conseil des Etats.

Vu l'importance du sujet, il apparaît donc plus que jamais nécessaire de présenter un tableau statistique précis des forces de sécurité en présence, ceci en tenant compte du type d'employeur et du statut d'emploi, mais aussi des spécificités helvétiques et plus particulièrement sous l'angle des différences de pratiques liées à l'organisation fédéraliste des cantons.

Cette étude a pour but de présenter un état des lieux des emplois dans le domaine de la *sécurité intérieure* selon les définitions citées (v. point 7.1 définition des concepts-clés) et de décrire l'évolution récente d'abord sur le plan national. Des résultats précis et actualisés par canton, avec le détail des sources et des méthodes, feront l'objet d'une publication spécifique.

2 Délimitation du périmètre de la sécurité et objectifs de l'étude

La population-cible est composée des personnes actives dans le secteur de la sécurité publique et privée au « sens strict » (sans l'armée) ou au sens plus large, soit avec les militaires de carrière et les troupes engagées au profit des autorités civiles dans le cadre d'un service d'appui. La période couverte par ce rapport se limite aux années 2011 à 2016 pour les données de référence (STATENT)² et 2011 à 2018 pour les effectifs de police (CCPCS).

Le **premier objectif** est de délimiter le champ d'étude et de présenter l'état actuel des effectifs de la sécurité en Suisse en distinguant le type d'employeur : Confédération, cantons, communes, corporations de droit public, société anonyme (SA) ; société à responsabilité limitée (Sàrl) et le statut d'emploi : secteurs public ou privé.

Le **second objectif** du rapport est de montrer les dernières tendances observées (2010-2018), toujours selon le type d'employeur et le statut d'emploi.

Le **troisième objectif** est de décrire les différences entre les cantons et leurs spécificités dans le cadre de l'organisation fédéraliste. Nous nous focaliserons sur les cantons-frontière, dont ceux possédant un aéroport international (v. concepts-clés). Nous avons fait ce choix, car nous estimons que les tâches de contrôle et gestion de la sécurité sont dans ces cas plus lourdes et onéreuses, nécessitant une coordination entre différents acteurs tels que polices cantonales, agences de sécurité privée (pour les aéroports) et l'AFD (à travers son Corps des gardes-frontière (Cgfr)).

Les sources statistiques, la méthode et les références bibliographiques seront présentées ici de manière succincte.

3 Sources et méthodes

3.1 Sources statistiques utilisées

Contrairement à des idées reçues, les sources statistiques permettant d'estimer les forces de sécurité en Suisse ne manquent pas. Elles ont été toutefois, et jusqu'à présent, sous-exploitées, voire ignorées. Les données principales disponibles proviennent de l'Office fédéral de la statistique (OFS), à commencer par la statistique structurelle des entreprises (STATENT). Cette statistique fournit des données annuelles précises depuis 2011 sur toutes les entreprises et les établissements (y compris pour les indépendants) qui versent des cotisations AVS obligatoires, sur la base d'un revenu annuel minimum de CHF 2'300.-

La **STATENT a été retenue comme statistique de référence** car elle couvre tous les types d'employeur du secteur de la sécurité, y compris leurs services administratifs. Cette source permet de distinguer la sécurité privée (Code NOGA 801 et 802) de la sécurité publique (code NOGA 84 ; voir encart « concept »). Exhaustive elle est la seule permettant une analyse fine pour de petites unités géographiques (cantons, communes) selon le type d'employeur et ce depuis 2001. Ce relevé structurel, basé désormais sur des données administratives, remplace depuis 2011 le Recensement

² La prochaine mise à jour (pour 2017) sera disponible dès fin août 2019.

des entreprises (RE). La STATENT permet aussi de mesurer la taille moyenne des entreprises, le taux d'activité des employés, ainsi que leur conversion en équivalent plein-temps (EPT) ou encore la part des femmes. Les données du RE 2001-2008 peuvent être reliées aux données de la STATENT moyennant quelques précautions.

L'**enquête sur la population active (ESPA)** est la seconde source produite par l'OFS. Elle fournit, depuis 1991, une estimation des emplois en se focalisant sur les activités professionnelles précises exercées par les personnes interrogées. Elle complète ainsi la STATENT en permettant d'affiner l'analyse du profil socio-économique des actifs de la sécurité, par exemple selon les classes d'âge, le niveau de formation et de responsabilité dans le poste. L'ESPA fournit des estimations par grande région, mais aussi par canton en combinant les données sur plusieurs années. A l'instar de la STATENT, l'ESPA est à même de fournir des données en EPT.

La troisième source est tirée de la statistique **sur les effectifs des polices cantonales et municipales** publiée chaque année, depuis 2011, par la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (**CCPCS**). Ce relevé inclut, depuis 2016, les effectifs de la police fédérale (fedpol) et permet de distinguer les policiers du personnel administratif, ou encore la part des femmes. Par contre, cette statistique exclut encore une partie du personnel des polices municipales des petites communes comptant moins de cinq policiers, en tous les cas jusqu'en 2017, et ne distingue pas les assistants de sécurité publique des polices cantonales et communales. Les agents de sécurité de la Ville de Genève, ou de la Ville de Fribourg, pour citer deux exemples ne sont pas compris non plus dans cette statistique.

Pour le secteur privé, l'Association des entreprises suisse de services de sécurité (AESSS) collecte ses propres données auprès de ses membres pour un usage interne. A celles-ci s'ajoutent les **statistiques de la Commission paritaire des entreprises de sécurité privée** (Pako), soit des données précises par employeur. Cette source complète ainsi les résultats de la STATENT pour le secteur privé.

Une organisation au statut particulier doit encore être mentionnée. Il s'agit de la **police des transports** qui agit exclusivement au profit des CFF et est placée sous la haute surveillance du Département fédéral de l'énergie, des transports et des communications (DETEC). En effet, son statut de police au sens strict est contesté depuis de nombreuses années, même si plusieurs cantons lui ont délégué des compétences relevant de la force publique. Cette dernière ne doit pas être confondue avec la société Securitrans SA, laquelle relève de la responsabilité des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), actionnaire à 51 % partagé avec Securitas (49 %).

Des **données supplémentaires** ont également été récoltées, mais avec une exploitation très partielle à ce stade. Celles-ci requièrent vérifications et une analyse dépassant le cadre du rapport de synthèse, pour lequel les sources principales donnent les informations nécessaires.

Il s'agit de :

- données du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) sur les militaires de carrière et les troupes engagées au profit des autorités civiles dans le cadre d'un service d'appui (en partie tirées des rapports annuels);
- statistiques de l'Administration fédérale des douanes (AFD) ;

- statistiques de l'Office fédéral de la police (fedpol) livrées par le Département fédéral de justice et police (DFJP) ;
- statistiques des brevets délivrés aux agents de sécurité par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et consolidées par l'OFS ;
- données de CHStat.ch, entre autres sur les collaborations intercantionales, les concordats, l'administration de la justice et les activités policières ;
- données d'enquête portant sur les organisations et les collaborations des services de sécurité publique, résultats publiés par l'École polytechnique fédérale de Zurich – Center for Security Studies (CSS-ETHZ) (analyse de réseaux) ;
- données de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) portant sur les collaborations intercantionales (IKAPOL);
- d'estimations du chiffre d'affaire des entreprises de sécurité privée (OFS).

La récolte, l'harmonisation et la consolidation de ces données ont constitué un travail de grande ampleur ayant nécessité de nombreux contacts et séances. Les résultats rassemblés à ce stade permettent de répondre aux premières questions posées dans le cadre de ce mandat, avec une couverture très complète des acteurs en présence. D'autres pistes devront toutefois être poursuivies dans l'estimation plus large des effectifs du champ sécuritaire, par exemple dans les domaines connexes liés au sauvetage (Safety : pompiers, protection civile), à la chaîne pénale (justice, prisons, probation) ou encore à la gestion du cyber-risque dont la cybersécurité (rattachée au DDPS) et la cybersécurité du ressort de divers offices fédéraux. De plus, de nombreux acteurs-clés du secteur privé ont développé dans ce domaine leurs propres compétences avec du personnel dédié, mais qui n'apparaissent aujourd'hui dans aucune statistique.

3.2 Méthodes et indicateurs retenus

La notion de « sécurité » est vaste et il convient de la définir ici en termes de personnes employées (v. point 7.1 en annexe : définition des concepts-clés). Dans le cadre de cette étude, nous avons limité le périmètre de la sécurité (opérationnelle) aux forces de sécurité (publique ou privée) habilitées à intervenir à l'intérieur des frontières nationales, personnel généralement assermenté dans le secteur public, uniformé ou non. Une distinction a été faite, en accord avec le Réseau national de sécurité (RNS) et son Groupe d'Accompagnement (GA), **pour définir les forces de sécurité publique au sens strict, sans l'armée, de la sécurité publique au sens large, avec les militaires de carrière et les troupes engagées au profit des autorités civiles dans le cadre d'un service d'appui**. Les agents actifs dans le domaine du sauvetage « safety » (pompiers, protection civile etc.) sont exclus de cette étude de synthèse, tout comme les surveillants de prison, ou encore les militaires engagés au profit des autorités civiles dans d'autres formes de services (par exemple catastrophes naturelles, missions de maintien de la paix à l'étranger (Swisscoy).

Au **niveau des indicateurs**, la plupart des résultats présentent le nombre d'**emplois en équivalent plein-temps (EPT)**, la répartition des EPT en pour cent ou encore sous forme de prévalence pour 1000 habitants ou 1000 actifs. Les résultats sont ventilés selon le type d'employeur et le statut d'emploi.

Le **degré de décentralisation** est calculé en rapportant les emplois communaux au total des emplois communaux et cantonaux en pour cent.

La **part du secteur privé** se calcule en rapportant les effectifs relevant du secteur des activités marchandes (> 50 % du chiffre d'affaire réalisé auprès du secteur privé) au total des activités marchandes et non marchandes.

L'**estimation des effectifs de l'armée engagés au profit de la sécurité intérieure en EPT** se fait en divisant le total des engagements quantifiés en jours-hommes « *Manntage* » par le nombre de jours ouvrables dans l'année (254 en 2016).

Vu la richesse des sources disponibles, il est possible de croiser une partie des statistiques entre elles comme, par exemple, celles de la STATENT, statistiques de référence (OFS 2018), avec celles de l'ESPA, de la CCPCS ou encore de l'AESSS. **Les premiers tests** de triangulation des données **montrent une grande consistance des résultats, même lors de la ventilation par canton**. Ces travaux de comparaisons de données dépassent toutefois le cadre de ce mandat. Ils pourront être présentés dans un rapport détaillé qui devrait s'inscrire dans le prolongement de la présente étude.

Précisions relatives à la comparaison des sources et aux méthodes

Chaque source répond à des objectifs différents avec des besoins spécifiques, chacune ne faisant que compléter les informations obtenues par d'autres. Il est dès lors difficile, voire impossible, d'obtenir des résultats identiques pour des catégories similaires vu que les finalités des sources sont diverses. Or, les ordres de grandeurs pour des domaines / professions similaires, exprimés en EPT, tels que pour les gardes-frontière ou encore les policier-e-s, ou encore les militaires de carrière, devraient déboucher sur des différences ne dépassant pas un certain seuil limite, idéalement < 10 %. Si ce niveau devait être supérieur, il conviendra de poursuivre les investigations afin de trouver des explications plausibles.

3.3 Travaux réalisés

A l'inverse des sources quantifiées, les références bibliographiques récentes disponibles sur les effectifs des forces de sécurité au niveau suisse ne sont pas nombreuses et sont traditionnellement plutôt de nature juridique ou qualitative. Elles relèvent plus récemment du domaine du *management public*, toujours avec une sous-exploitation, voire une absence, de données statistiques.

Ces publications remontent aux années 1990 et 2000 à l'instar des quatre rapports USIS (2001-2003), portant sur le réexamen du système de sécurité intérieure de la Suisse et la proposition de solutions. Dans le prolongement des réformes administratives et de la nouvelle gestion publique, la plupart des études ont porté sur le secteur privé ou l'externalisation des tâches de police (Schedler et al. 1998, 2005, Gamma 2001, Kälin, Lienhardt, Wyttenbach 2007, Malama 2008). Des enquêtes plus récentes présentent l'organisation et le profil de différents acteurs de la sécurité suisse : secteur privé (Bieri 2015), police de proximité (Niklaus 2011; Pichonnaz 2017), l'organisation et la collaboration des services de sécurité publique (Hagmann et al. 2016, Mohler 2017). Une ébauche de cartographie de la sécurité a été développée dans l'Atlas de l'Etat. Cartographie du fédéralisme (Koller et al. 2012).

Ces études mettent en avant les avantages de l'externalisation, avec pour objectif la stabilisation des coûts pour les tâches de sécurité qui n'ont pas besoin d'être du ressort de l'Etat, respectivement des fonctionnaires de police – généralement mieux payés - relevant du secteur public (mesure de lutte contre les déficits budgétaires). Elles préconisent les solutions suivantes : renforcement des synergies entre les différents corps de métier de la sécurité intérieure, entre les différents types d'employeurs institutionnels : Confédération – Confédération ; Confédération – cantons ; cantons – cantons ; canton – communes, association de communes – police régionale, entre le public et le privé. Certaines cherchent à promouvoir les partenariats public-privé (PPP).

Les problèmes identifiés et les solutions proposées à travers les rapports USIS vont de la centralisation (vellétés de la Confédération renforcées) en passant par la cantonalisation (revitalisation du fédéralisme, RPT) jusqu'à la réaction / volonté de décentralisation ou de renforcement des polices urbaines ou locales : police de proximité ; communalisation.

Suite aux réformes de la RPT et de la NGP des années 1990, la tendance est toutefois à la remise en question des vellétés centralisatrices de la Confédération, avec le choix de promouvoir l'harmonisation des pratiques entre les cantons et une meilleure collaboration entre les polices cantonales, entre polices cantonales et polices municipales, mais aussi la recherche de synergies entre les différents services de la Confédération et finalement l'abandon de l'idée d'une police fédérale. fedpol sera toutefois renforcée par la suite, en particulier avec la clarification des tâches et compétences de justice et sécurité entre Confédération et cantons et l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale (CPP) unifié en 2011. Les chiffres montrent en effet une augmentation des effectifs fédéraux plus forte que pour celle des policier-e-s cantonaux (v. chapitre 5.5).

D'autre part, une réflexion est portée sur les carences et les points à améliorer dans l'optique de la nouvelle gestion publique. Le besoin d'améliorer la formation et ainsi la professionnalisation des agents de sécurité, également pour le secteur privé, se fait sentir, ceci en orientant un maximum de candidats vers l'obtention de brevets fédéraux de capacité.

La question de la supervision et du contrôle d'un certain nombre de petites entreprises de services de sécurité privée, dont certaines clairement dissidentes, est soulignée, en particulier dans les cantons alémaniques où, au contraire de la Suisse romande, il n'existe pas de concordat. Précisons ici qu'un *Concordat romand sur les entreprises de sécurité privée* a donné lieu à de longues négociations et qu'un texte a été approuvé par le DFJP le 17 décembre 1996. Or, le *Konkordat über private Sicherheitsdienstleistungen* (Küps) prévu pour la Suisse allemande et regroupant la majorité des cantons alémaniques a finalement échoué vu le refus de certains cantons, dont Berne et Zürich.

Un autre thème fait l'objet de discussions et d'analyses, celui de la promotion des femmes dans le secteur de la sécurité, ceci d'autant que ces dernières sont souvent victimes de violences, surtout dans l'espace familial et où l'intervention de personnel mixte aurait tout son sens. Paradoxalement, le sentiment d'insécurité tend à augmenter alors que la criminalité objective, en particulier violente, baisse depuis 2012 (OFS-SPC), ce dont il faut tenir compte s'agissant d'effectifs.

4 Organisation des forces de sécurité en Suisse: le principe de subsidiarité

Une des difficultés de la récolte et de l'analyse des données sur les effectifs du secteur de la sécurité sur le territoire suisse reste la complexité de l'organisation fédéraliste, avec une structure décentralisée et des partenariats divers. La répartition des tâches entre les différents acteurs n'est pas toujours clairement définie, avec un secteur public externalisant de plus en plus certaines tâches vers le privé (K. Schedler 1998, Gamma 2001, Kälin 2008).

Cette nouvelle tendance s'explique d'abord par le contexte des réformes des années 1990-2000 déterminées par la pression et les coupures budgétaires incitant les autorités à réduire les coûts de l'administration publique et à recourir davantage à l'externalisation de tâches à travers des partenariats à géométrie variable. Ces collaborations ou coopérations peuvent prendre différentes formes :

- Confédération → Confédération (meilleure collaboration entre les départements / services) ;
- Confédération → cantons (conventions administratives) ;
- Canton-communes ou encore intercommunaux
- Cantons-cantons : concordats ; (régionalisation);
- Privatisation ou semi-privatisation, externalisation
- Partenariats public-privé (PPP), par exemple pour le convoyage des détenus entre les cantons (« convention TrainStreet »), pour la surveillance de bâtiments publics ou le maintien de l'ordre public lors de manifestations par des entreprises de sécurité privée.

En Suisse, le **partage des compétences** en matière de sécurité pour les questions externes relève de la Confédération, alors que la sécurité interne est du ressort des cantons et des communes (Cst art. 57). L'essentiel des activités de sécurité intérieure relève donc des cantons (polices cantonales) et des communes (polices municipales). Dans certains cantons, des solutions intermédiaires ont été développées par associations de communes, avec statut de « corporations de droit public » (police intercommunale ou régionale). La Confédération est ainsi responsable des questions liées à la défense nationale (armée), à la protection des frontières (AFD) et à la lutte contre certaines formes de criminalité, notamment la criminalité organisée, à la coopération policière en Suisse et au niveau international, ainsi qu'à la protection des personnes et des bâtiments de la Confédération (fedpol). A cela s'ajoute, mais non inclus dans cette étude, la gestion et le contrôle des réfugiés (Secrétariat d'Etat aux migrations), la protection de la population (protection civile) et le service de renseignement de la Confédération (SRC)³.

Le **degré de décentralisation de la sécurité publique** varie d'un canton à l'autre en fonction de son organisation. Dans quinze cantons (AI, AR, BE, BS, FR, GE, GL, LU,

³ Les effectifs des services de renseignements (SRC) sont estimés actuellement à 334 EPT avec, une tendance à la hausse (414 EPT étant prévus à l'horizon 2023 selon Der Bund du 5 juillet 2019).

OW, NE, NW, SZ, SH, TG, ZG), le corps de police est entièrement cantonalisé, alors que dans les autres la part des effectifs des polices communales ou municipales peut être importante, avec une concentration dans certaines grandes-villes: Zürich, Winterthur, Lausanne et Genève (dans ce dernier cas particulier, les « policier-e-s » fonctionnent uniquement comme « assistant-e-s de sécurité publique »). La tendance à la cantonalisation s'est renforcée dans certains cantons au cours des 20 dernières années, alors que dans d'autres, traditionnellement plus centralisés, un retour à la décentralisation apparaît. Or, l'accent est mis de plus en plus sur la recherche de synergies, sous l'égide des conférences intercantionales, avec la mise en œuvre de concordats avec et sans compensation des charges (actuellement près de 500 dans le domaine de l'organisation de l'Etat et de la sécurité selon CHStat.ch).

Depuis une vingtaine d'année, le **secteur de la sécurité privée s'est fortement développé sur le territoire national**, suivant une tendance constatée également au niveau international. Cette croissance a donné lieu à plusieurs interpellations et motions parlementaires (v. bibliographie). Or, selon l'OFS (STATENT) plus de la moitié des 800 entreprises privées de sécurité établies en Suisse occupent moins de deux personnes et seulement deux plus de 1'000. Ce grand nombre de très petits établissements s'explique sans doute par une diversification des activités dans ce secteur, de plus en plus orienté vers le vidéo-contrôle et d'autres types d'activités de surveillance liées aux nouvelles technologies de l'information nécessitant peu de main d'œuvre (Zuboff 2019). D'autres micro-établissements choisissent probablement de s'implanter en Suisse afin de profiter des bonnes conditions-cadre, employant peut-être des personnes à l'étranger, éventuellement non déclarées en Suisse. Cette hypothèse mérite toutefois d'être vérifiée.

Or, la croissance des effectifs dans le secteur de la sécurité privée s'explique aussi par la plus grande précision des méthodes de relevé de la STATENT depuis 2011, son caractère plus systématique basé désormais sur les cotisations AVS. Ce changement peut selon l'OFS expliquer jusqu'à 20 % de la part de l'augmentation.

5 Résultats: forces de sécurité selon le type d'activité, le statut juridique et l'employeur

Cette partie présente les principaux résultats statistiques issus des sources consultées. Les trois **premiers points** (5.1, 5.2, 5.3) estiment les effectifs en fonction du périmètre des forces de sécurité opérationnelles selon le type d'activité, sans ou avec l'armée, ainsi que les grandes tendances selon le statut d'emplois (public ou privé), par type d'employeur (secteur public : Confédération, cantons, communes, corporations de droit public ; secteur privé : SARL, SA, raison individuelle). Le **quatrième point** (5.4) présente les différences cantonales, également par type d'employeur, sur la base d'un échantillon de quinze cantons-frontière, plus Berne. Le **cinquième point** (5.5), quant à lui, analyse la répartition, la densité et la variation des effectifs de police des 26 cantons, fedpol inclu.

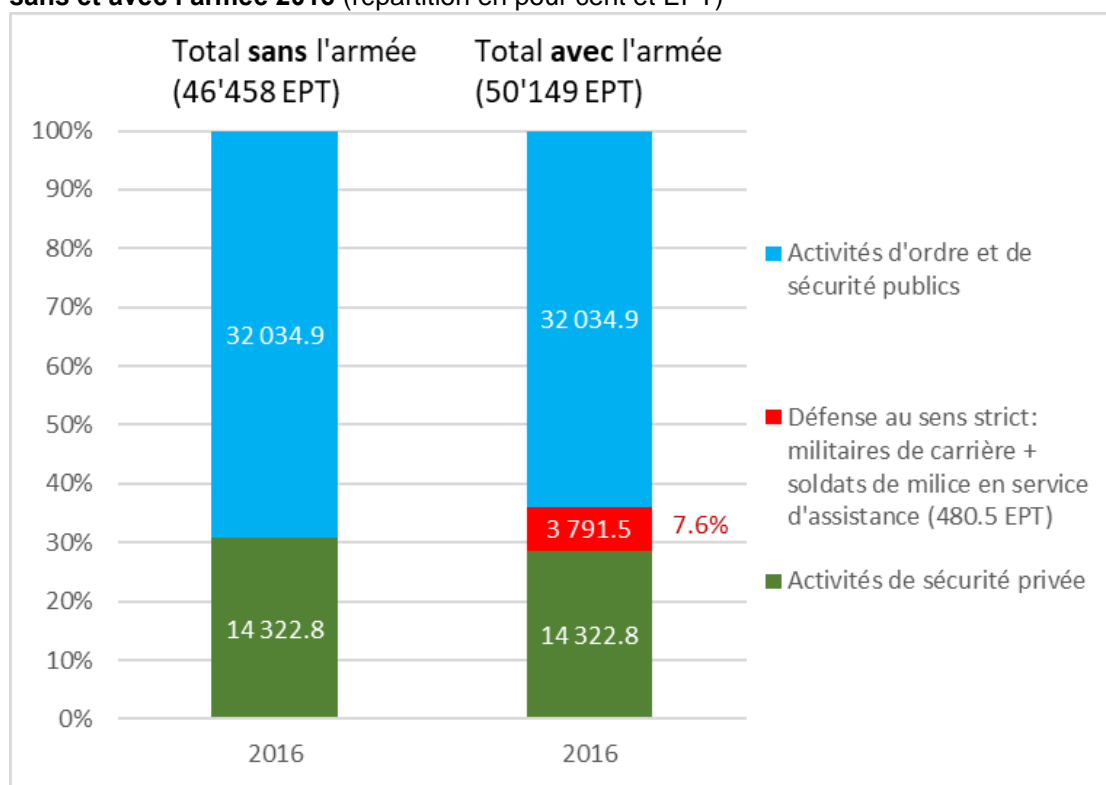
5.1 Périmètre de la sécurité privée et publique au sens strict, sans ou avec l'armée

Sans l'armée, **les forces de sécurité intérieure au sens strict, comptaient 46'458 personnes en équivalent plein-temps (EPT) en 2016**. Ce total comprend tout d'abord les forces de police relevant des employeurs du secteur public cantonal, communal et intercommunal (56 % du total), auxquelles s'ajoutent celles de la Confédération (13 %).

Parmi ces 46'458 personnes, 30 % travaillaient pour le secteur privé (Fig. 1, colonne de gauche, en vert pour le secteur privé et en bleu pour le secteur public).

Avec l'armée, le secteur de la sécurité occupait 50'149 EPT. Dans ce total, l'on trouve 3312 militaires de carrière, dont la police militaire, et l'équivalent de 481 miliciens engagés au profit des autorités civiles dans le cadre d'un service d'appui. Cette estimation est tirée des chiffres fournis par le DDPS livrés en jours-hommes (*Manntagen*) et transformés en EPT sur une base moyenne de 240 jours ouvrables par an. Dès lors, nous obtenons un total de 3793 EPT pour l'armée, soit 7,6 % des effectifs opérationnels au niveau suisse (Fig.1, part en rouge, sur la colonne de droite).

Fig. 1 Périmètre des forces de sécurité selon le type d'employeur, sans et avec l'armée 2016 (répartition en pour cent et EPT)



Source : OFS-STATENT (cf. Annexe 7.1 NOGA), DDPS ; calculs propres ESEHA-CHStat.

Le secteur de la sécurité publique relevant des activités régaliennes de l'Etat est quant à lui composé essentiellement du personnel des polices cantonales et municipales, ainsi que du domaine ordre et sécurité de la Confédération, soit **32'035 EPT**. Ce total correspond à 71 % des effectifs de sécurité opérationnels en Suisse. **Les services de sécurité privée occupaient de leur côté 14'323 EPT**, soit près du tiers des effectifs.

5.2 Evolution selon le type d'employeur

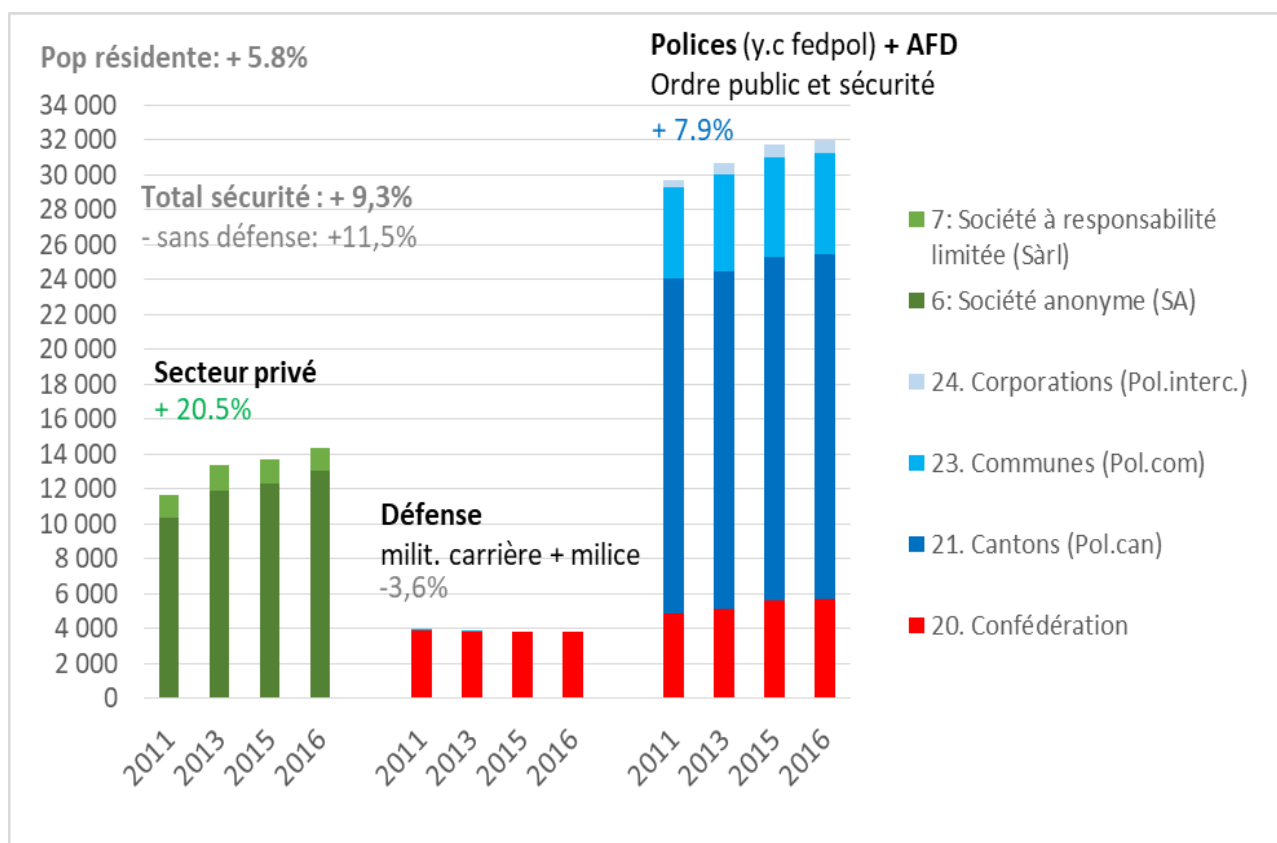
Pour le contexte général, il faut noter qu'en Suisse, après une décennie de détente et de stagnation des effectifs au cours des années 1990, l'évolution des emplois de la sécurité suit à nouveau une tendance à la hausse. Le ralentissement des effectifs des années 1990 découlait de la fin de la guerre froide, de l'affirmation des théories de la NGP, visant surtout l'efficacité et la réduction des coûts, et des contraintes budgétaires liées aux crises économiques du début années '90 (Koller et al. 2012).

L'entrée dans le 21^e siècle annonce la couleur avec la crainte du bug informatique lors du passage à l'an 2000, le recours de plus en plus systématique aux nouvelles technologies dans le domaine de la sécurité et la montée en force de la cybercriminalité. Les attentats terroristes du 11.09.2001 aux Etats-Unis, marquent les esprits, ainsi que les préoccupations autour de la sécurité internationale et interne. La Suisse s'ouvre en même temps à la libre circulation des personnes mettant en œuvre l'accord avec l'Union Européenne (01.01.2002), étendue ensuite aux Pays de l'Est (2006).

Sur le plan interne, les débats politiques et les préoccupations de l'opinion publique sont principalement concentrés sur la présence et le contrôle de la population étrangère et la sécurité routière, en particulier sur la prévention des accidents et la réduction des victimes. Nombreuses sont les lois et révisions de lois en matière d'étrangers (LEtr) et de circulation routière (Loi sur la circulation routière (LCR), plus connue sous l'appellation de « Via Sicura ») qui vont avoir aussi un impact sur les nécessités de contrôle et donc des besoins en sécurité (v. point 7.2 « Dates-clés »). A cela s'ajoutent les conséquences des diverses réformes de l'Armée, lesquelles ont débouché sur une diminution substantielle des effectifs. Il est décidé par là même de renoncer de plus en plus aux engagements d'appuis subsidiaires de longue durée de l'armée, dans le prolongement des recommandations formulées dans le rapport Malama.

Pour la période récente (2011-2016), couverte par le présent rapport, s'observe une augmentation soutenue des emplois dans le secteur de la sécurité (total + 9.3 %), hausse plus rapide que celle de population générale (+ 5.8 %), et atteignant même le double sans les forces opérationnelles de l'armée (+ 11,5 %).

Fig. 2 Evolution des effectifs de sécurité selon le type d'activité et d'employeur 2011–2016
(EPT et variation en pour cent)



Source : OFS-STATENT (cf. Annexe 7.1 NOGA), DDPS ; calculs propres ESEHA-CHStat

L'augmentation la plus forte s'observe toutefois pour les services de sécurité privée : + 20,5 % (+ 2653 EPT ; v. Fig. 2, colonnes de gauche, en vert), **devant les forces de l'ordre et de sécurité publique: + 7,9 %** (v. barres de droite en rouge pour l'AFD et fedpol et en nuances de bleu pour les forces de police cantonales, municipales et intercommunales). De leur côté, **les effectifs de l'armée reculent de 3,6 %** (v. barres « défense » en rouge au centre ; soldats en service d'appui inclus).

5.3 Emplois de la sécurité selon le statut d'emploi et le type d'employeur

Nous proposons ici de distinguer les emplois de la sécurité selon le statut d'emploi : secteur public ou privé, en commençant par une présentation de l'évolution des employeurs du secteur public selon le type : Confédération, cantons, communes et corporations de droit public.

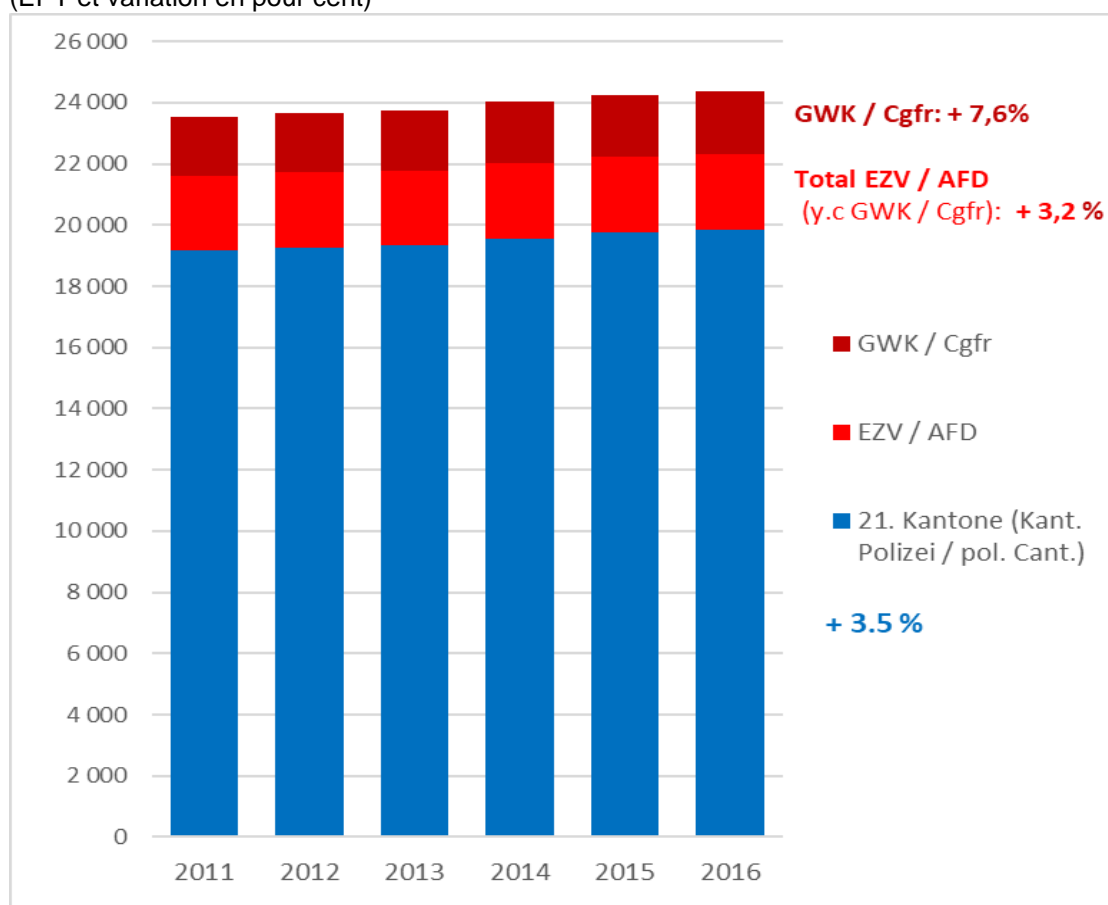
5.3.1 Les emplois de la sécurité publique

Les emplois de la sécurité du secteur public correspondent d'abord aux polices cantonales (18'500 EPT ; + 3.5 % entre 2011 et 2016) puis communales (4500 EPT ; + 10.4 %), soit un total de 23'000 EPT. La croissance des effectifs policiers la plus importante s'observe toutefois pour un nouveau type d'employeur, celui des « corporations de droit public », soit le corps des polices intercommunales, qui passe de 402 à 743 EPT entre 2011 et 2016 (+ 84.6 %). Cette forme d'organisation existe essentiellement dans le canton de Vaud (90 % des emplois).

Les emplois de la Confédération, représentés en rouge et par le chiffre 20 correspondent principalement à l'AFD (4540 EPT en 2016) et à la police fédérale (862 EPT). L'armée opérationnelle, quant à elle, avec environ 4000 EPT, voit ses effectifs reculer de 3.6 %.

Une des réformes souhaitées par les cantons-frontière visait à trouver des synergies entre les polices cantonales et l'AFD via des collaborations administratives. La figure 3 ci-dessous montre un léger renforcement de l'AFD au cours des dernières années (+ 3,2 %). L'effectif du Cgfr (aspirants exclus) est passé, quant à lui, de 1927 EPT en 2011 à 2073 EPT en 2016, soit une augmentation de 146 unités (+7,6 %). L'accroissement des effectifs des policier-e-s évolue plus faiblement (+ 3,6 %).

Fig. 3 Polices cantonales et personnel de l'AFD* 2011-2016
(EPT et variation en pour cent)



Source : OFS-STATENT, AFD ; calculs propres ESEHA-CHStat.

(*) Tels que spécialistes de douane chargés de contrôler les marchandises de commerce et de déterminer le montant des droits de douane et autres redevances ; vérifient si les biens sont déclarés correctement, prélèvent les droits de douanes, les impôts et autres redevances ; veillent au respect de nombreuses dispositions destinées à la protection de la population et de l'économie.

Dès lors, on observe une transformation des modes de contrôles, passant d'une surveillance statique aux postes-frontière à une surveillance beaucoup plus dynamique pouvant avoir lieu en tout temps en retrait de la frontière. La part du personnel de l'AFD au total s'établit à environ 18,5 % pour les années sous revue.

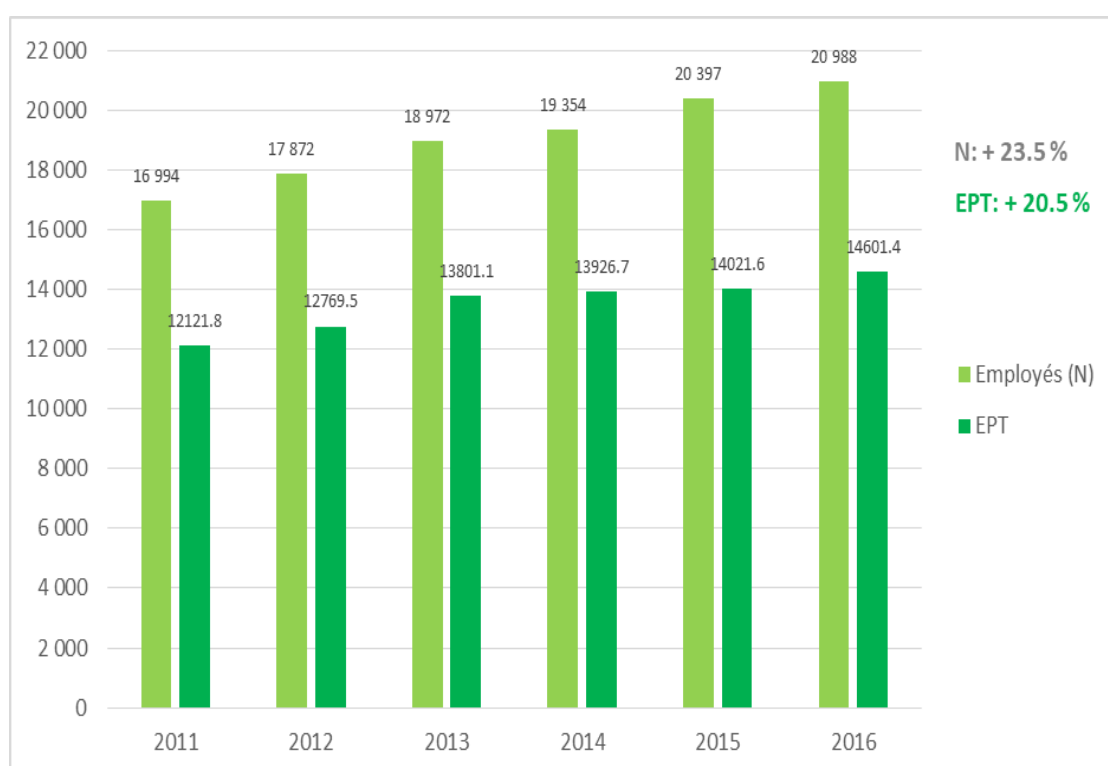
5.3.2 Les emplois de la sécurité privée

Comme indiqué précédemment, le secteur de la sécurité privée a connu une croissance soutenue depuis le début des années 2000 dans un contexte international d'instabilité accrue. Or, en Suisse, la multiplication des emplois du secteur privé s'explique probablement davantage par une volonté politique d'externaliser un plus grand nombre de tâches non régaliennes liées à la surveillance, ceci d'abord afin de contenir l'évolution des coûts (Gamma 2001, Kälin 2007, Bieri 2015).

La figure 4.1 suivante montre l'évolution récente des emplois des services de sécurité privée passant de 17'000 employés à 21'000 entre 2011 et 2016 (+23.5 %) (Fig. 4.1 ; total en vert clair et EPT en vert foncé). L'augmentation plus faible des EPT (+20.5 %) indique un renforcement de la part des employés à temps partiel pour le secteur privé.

Fig. 4.1 Entreprises de sécurité du secteur privé 2011-2016

(En nombre d'employés, en EPT et pour cent)



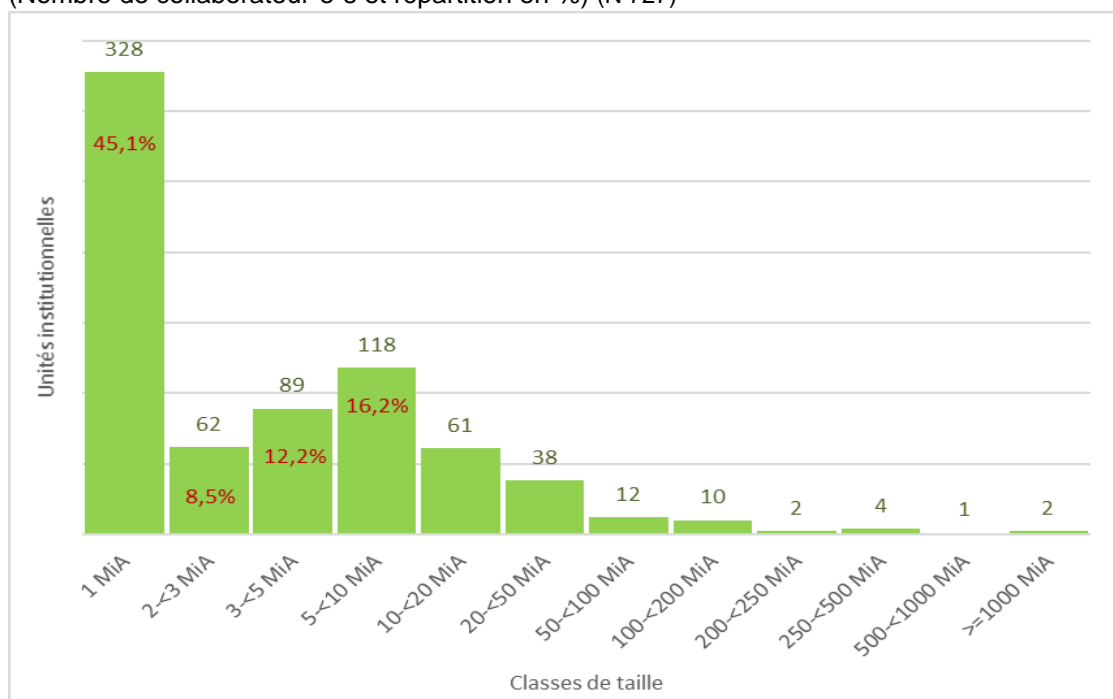
Sources: OFS-STATENT, calculs propres ESEHA-CHStat.

La figure 4.2 suivante présente la structure des unités institutionnelles du secteur de la sécurité privée (NOGA 80, sans les détectives) selon la taille des emplois en EPT. On remarque une forte atomisation des 727 unités institutionnelles recensées en 2016, avec une majorité de petites unités employant moins de 5 personnes (65.8 % des unités).

Les sept des plus grandes sociétés employant 250 et plus collaborateurs correspondent à 58 % du total des emplois du secteur.

Entre 2011 et 2016, la taille moyenne des entreprises du secteur privé passe de 6.4 à 6.9 à EPT. La variation du nombre d'entreprises de sécurité privée est toutefois plus basse que celle des emplois, indiquant une légère tendance à la concentration.

Fig. 4.2 Entreprises de sécurité du secteur privé selon la classe de taille 2014
(Nombre de collaborateur-e-s et répartition en %) (N 727)



Source : OFS-STATENT, sur la base des actifs en EPT, sans les détectives, calculs propres ESEHA-CHStat. MiA = Mitarbeiter / collaborateur.

L'augmentation du nombre d'entreprises du secteur privé, inscrites au registre du commerce (+216 unités, soit + 11,3 %), s'observe surtout entre 2013 et 2015 avec un tassement depuis.

L'évolution du secteur privé montre une légère tendance à la concentration, tout comme une augmentation des emplois à temps partiel pouvant s'expliquer par une flexibilisation accrue sur le marché du travail (développement des emplois temporaires et sur appel). Les acteurs du privé se montrent de plus en plus réactifs face aux sollicitations du secteur public avec un coût de prestations attractif.

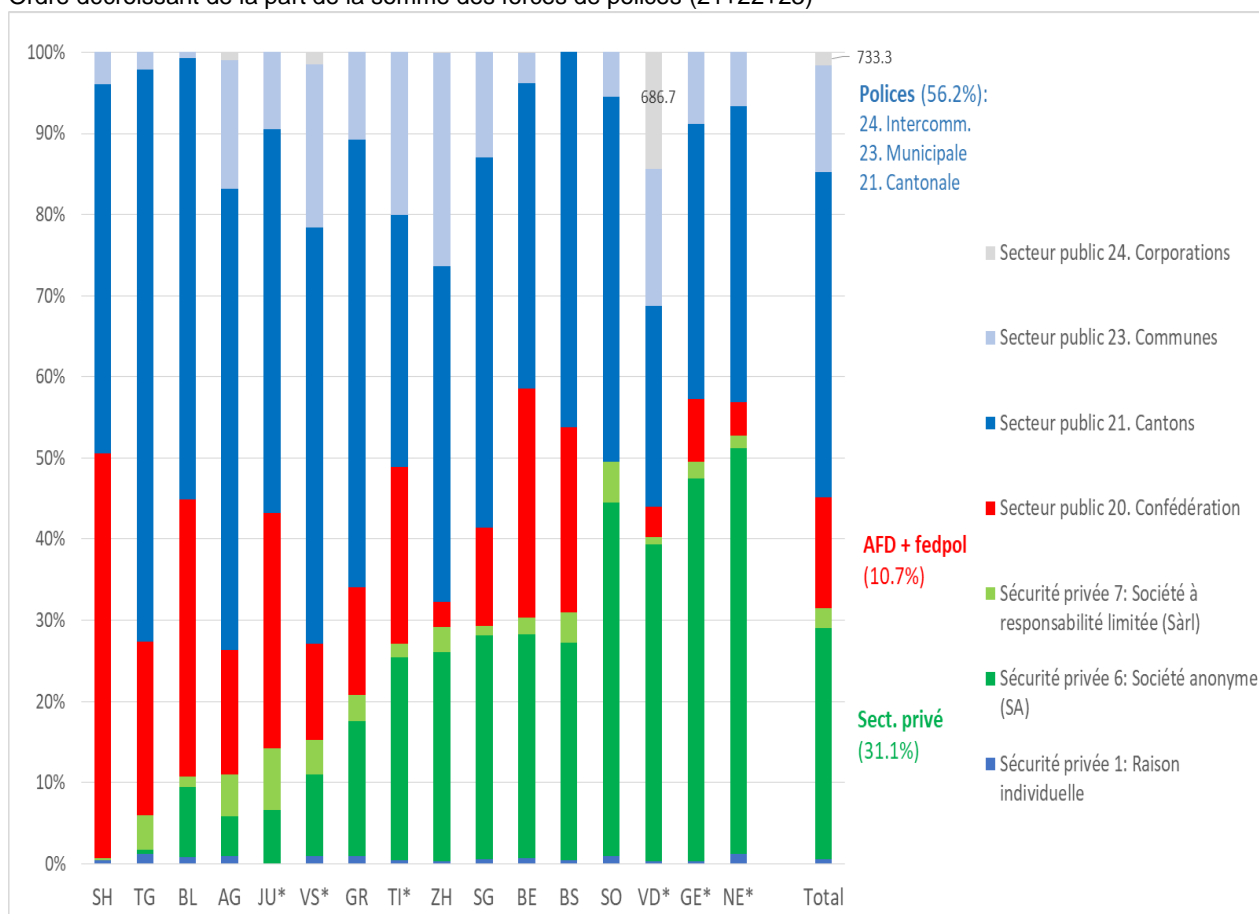
Une étude relative à la nature et au nombre de mandats obtenus par la sécurité privée de la part des institutions publiques serait hautement recommandée, tenant compte du type de mandataire (communes, canton, corporations de droit public, Confédération) et des activités couvertes (par exemples pour le contrôle des parkings et du trafic, de la surveillance de l'entrée des bâtiments, des manifestations sportives et culturelles, du transport des détenus etc.).

5.4 Différences cantonales et fédéralisme : zoom sur les cantons-frontière

En Suisse, l'existence de 26 cantons autonomes constitue une difficulté, mais aussi indéniablement une richesse pour l'analyse comparative, ceci d'autant plus que leurs organisations diffèrent fortement en fonction de leur situation géo-topographique, socio-économique ou encore politico-administrative. La présence ou non de frontières, d'aéroports ou d'autoroutes, d'infrastructures critiques comme des barrages hydro-électriques (surtout BE, FR, GE, GR, TI, VS), centrales nucléaires (AG, BE, SO), de prisons (la majorité des cantons), d'infrastructures sportives (stades de football ou de hockey) et culturelles (lieux de concerts et grandes manifestations, festivals), jouent un rôle déterminant en termes d'effectifs de police et de sécurité.

Pour faciliter la comparaison, nous avons retenu ici 15 cantons-frontière pour l'analyse : AG, BS, BL, JU, GE, GR, JU, NE, SG, SH, SO, TI, VD, VS et ZH. De par leur position nous estimons que ces cantons sont davantage soumis aux pressions externes, qu'il s'agisse de transits (dont au moins 300'000 frontaliers journaliers), de flux migratoires (dont illégaux et requérants d'asile) et de manière générale aux aléas liés à la libre circulation des personnes et des marchandises (Accord sur la libre circulation des personnes : ALCP). Trois cantons possèdent un aéroport international (BS, GE, ZH), quatre autres des lieux hautement sensibles tels que centrales nucléaires ou grands barrages hydro-électriques, facteurs qui augmentent les besoins de contrôle et de sécurité face à des risques potentiels. Vu l'importance en terme de population (> 1 million d'habitants) et le statut de capitale fédérale, nous avons rajouté à cet échantillon le canton de Berne (BE).

Fig. 5 Employés des forces de sécurité au sens strict (sans l'armée) selon le type d'employeur - uniquement cantons-frontière + Berne - 2016
Ordre décroissant de la part de la somme des forces de polices (21+22+23)



NB. Sélection de 15 cantons-frontière + BE (fedpol inclu)

Source : OFS-STATENT ; calculs propres : ESEHA-CHStat.

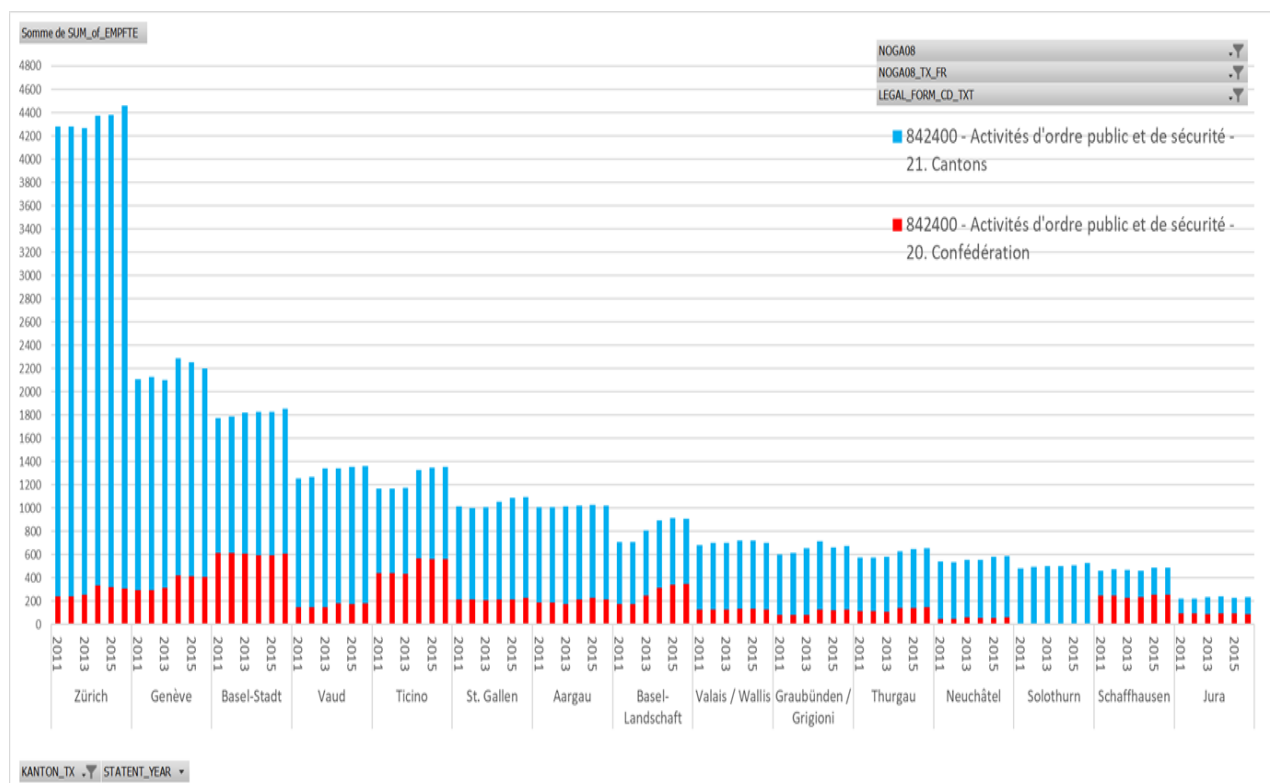
Dans la figure ci-dessus, nous avons distingué les employeurs du secteur privé (en vert), de ceux du secteur public: de la *Confédération* (en rouge), représentés d'abord par le personnel de l'AFD, accessoirement par fedpol, ensuite essentiellement représentés par les polices cantonales (en bleu marine), les polices *communales* (en bleu clair) ou encore des polices organisées sous forme de *corporations de droit public* (en gris clair), forme existant essentiellement dans le canton de Vaud.

Précisons que les résultats sont classés dans l'ordre décroissant de la part cumulée des polices cantonales, communales et intercommunales. Comme nous l'avons déjà souligné, la part des policier-e-s couvre 56 % des effectifs de sécurité pris en compte dans cette étude, largement dominé par les polices cantonales (à 40 %).

La part des policier-e-s dans le total des effectifs varie toutefois fortement d'un canton à l'autre, part plus élevée dans les cantons moins riches et / ou davantage excentrés, dépassant 70 % dans trois cantons (AG, TG, VS), 50 % dans quatre autres : GR, JU, SG, VD.

Le volume et la part des **effectifs des services de sécurité privée varie aussi fortement d'un canton à l'autre**, plus élevés dans les cantons-villes (BS, GE, ZH), industriels et exportateurs, caractérisés aussi par une forte présence de multinationales, tels que pour les quatre cantons (horlogers) suivants : GE, NE, SO, VD (40 % et plus), davantage encore lorsqu'ils possèdent une place financière forte : BS, GE, TI et ZH. Les autres cantons, moins riches et plus périphériques, recourent moins aux forces de sécurité privée, ceci d'autant plus qu'ils ont d'autres tâches à accomplir, prioritairement dans la protection et le contrôle aux frontières, recourant ainsi plus largement aux prestations fournies par l'AFD: AG, BL, JU, SH, TG (Fig. 6). La part très élevée des gardes-frontière à Schaffhouse (>50 %) s'explique par le caractère exposé de son territoire situé au-delà du Rhin, mais aussi, à l'instar des deux Bâle et du Tessin, par des tâches importantes de contrôle des marchandises et de personnes sur l'axe Nord-Sud.

Fig. 6 Personnel d'ordre et de sécurité publique de la Confédération et polices cantonales (EPT) 2011-2016
(Cantons-frontière uniquement)



Source : OFS-STATENT, calculs propres ESEHA-CHStat.

Le personnel de l'AFD avec son Cgfr est en effet davantage présent dans certains cantons, à l'instar des cantons de l'Arc jurassien : BS, BL, JU, mais aussi à SH, situé au-delà de la frontière naturelle du Rhin, ainsi qu'au Tessin. La forte présence de gardes-frontière à Bâle-Campagne, à Genève et au Tessin s'est encore renforcée depuis 2014.

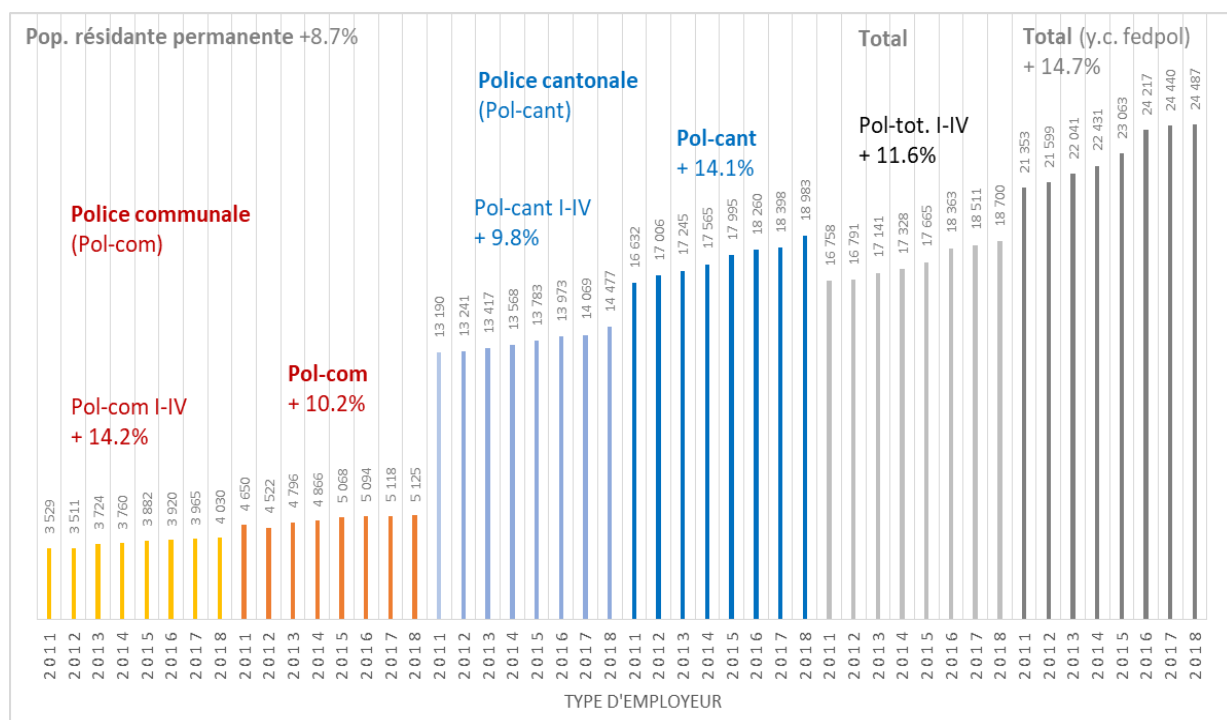
5.5 Effectifs policiers : volume, densité et variation 2011-2018

Dès le début des années 1990, la Conférence des commandants de police a été chargée par la CCDJP de rassembler des statistiques précises sur les effectifs des polices cantonales et communales (STAT-CCPCS). Cette statistique distingue les policier-e-s de type I à IV (76 % du total en 2018), généralement brevetés, assermentés et uniformés, du personnel administratif ou back-office (v. point 7.1 définition des concepts-clé). La part des tâches administratives ou de veille sécuritaire varie fortement d'un canton à l'autre avec un maximum de 43 % dans le canton d'Uri, emplois liés au contrôle du trafic autoroutier et un minimum de 5 % pour le canton de Nidwald qui possède pourtant aussi une portion d'autoroute sur le même axe du Gothard.

Rappelons ici que les postes des petites communes, soit avec moins de cinq EPT, ne sont pas couverts par cette statistique, en tous les cas pas jusqu'en 2016. Cette source exclut aussi les assistant-e-s de sécurité de la police municipale de Genève ou de Fribourg (non armés). Ainsi environ 720 EPT manquent au relevé. Cet aspect devrait être repris et vérifié dans une étude plus détaillée.

La figure 7 ci-dessous montre l'évolution des effectifs de police selon les différents types d'employeur et de spécialisation (type I-IV assermentés ou total avec le personnel non policier le plus souvent assermenté également) en EPT entre 2011 et 2018. On remarque que la part des policier-e-s (type I-IV), se développe moins rapidement que le personnel de bureau, ceci particulièrement pour les polices cantonales (+ 9.8 %). A l'inverse, les municipalités semblent vouloir renforcer la police de proximité (+ 14.2 %).

Fig. 7 Effectifs de policier-e-s selon le type d'employeur et le type d'emploi 2011-2018
(EPT et variation en pour cent)



NB.1 Postes de moins de 5 employés exclus de la statistique CCPCS (< 500 EPT)

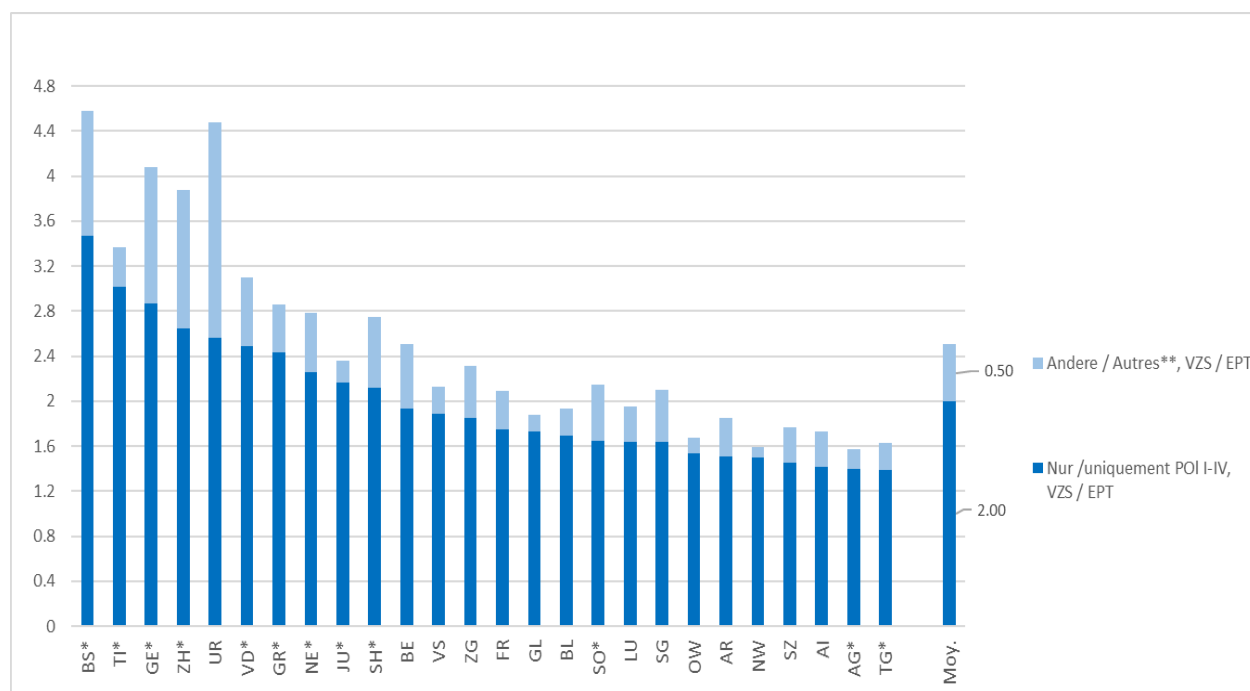
NB.2 Agents municipaux genevois et de Fribourg exclus (ca. 220 EPT)

Total exclu estimé : 720 EPT

Source : CCPCS, calculs propres ESEHA-CHStat.

Un des indicateurs généralement retenu au niveau international pour mesurer la présence policière est la densité des effectifs en EPT pour 1000 habitants. La figure 8 montre ainsi la densité de l'ensemble des collaborateur-e-s cantonaux et communaux de la police relevé par la CCPCS au 1.1.2018 par canton, en distinguant POL I-IV des autres types d'employés, pour 1000 personnes résidentes en Suisse.

Fig. 8 Densité des collaborateur-e-s de police selon le type d'emploi au 1.1.2018
(canton + communes)
Ordre décroissant des policiers (POL I-IV) p. 1000 habitants.



NB. 1 (*) étoiles pour cantons-frontière.

NB. 2 Postes de moins de 5 employés exclus de la statistique CCPCS (< 500 EPT)

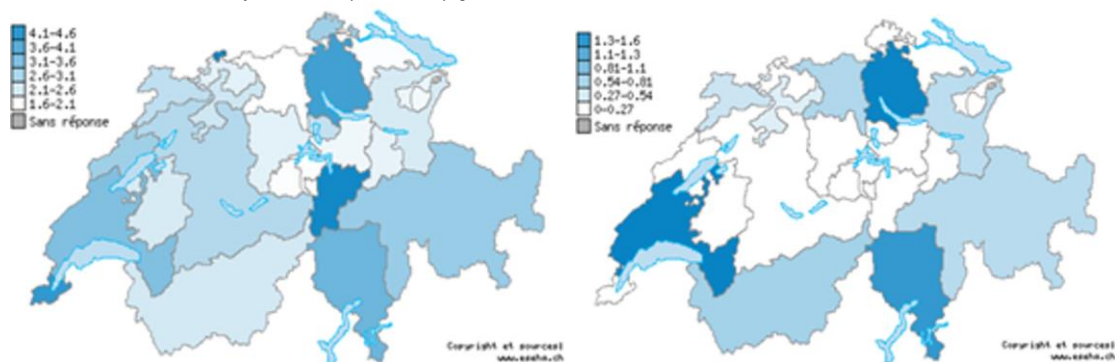
NB. 3 Agents municipaux genevois et de Fribourg exclus (ca. 220 EPT)

Total exclu estimé : 720 EPT

** Services d'appuis comme : personnel administratif, informaticiens, convoyeurs de détenus, assistants de sécurité etc.

Source : CCPCS, calculs propres ESEHA-CHStat.

Fig. 9.1 et 9.2 Densité des employés de police des cantons et des communes (à gauche) et des communes uniquement (à droite) p. 1000 habitants 2018



Unité : EPT

Source : CCPCS, conception et calculs propres ESEHA-CHStat.

Les cantons possédant la plus forte densité policière pour 1000 habitants sont BS, GE et ZH, soit trois cantons-ville avec des aéroports internationaux et des places financières et commerciales importantes. A ce groupe s'ajoute le cas particuliers du

canton d'Uri caractérisé, quant à lui, par la présence de l'axe autoroutier et ferroviaire du St-Gothard avec d'importantes activités de prévention et d'intervention liés au trafic international, au contrôle des infrastructures névralgiques et militaires. A l'inverse, la plupart des cantons situés en Suisse orientale et centrale, plutôt petits de par leurs tailles géographique et démographique, moins étatisés, possèdent une densité inférieure à la moyenne. Entre deux, l'on trouve les cantons de Vaud et des Grisons avec une présence policière légèrement supérieure à la moyenne. Ces cantons possèdent aussi un réseau (auto-)routier important tout en devant assurer la sécurité d'événements politiques d'importance mondiale (WEF pour les Grisons ou conférences internationales pour Vaud et Genève), d'autres liés aux missions dans le cadre de manifestations sportives (risques de débordement dans les stades d'importance nationale : actuellement surtout pour BE, BS, LU, ZH), culturelles ou économiques pour le canton de Genève (Salon de l'Auto, Salon de la Haute horlogerie), Vaud (Festival de Montreux, de Nyon ou Cully), Bâle-Ville (Foire de Bâle et Salon de l'horlogerie), Berne (BeaExpo, Gurten Festival), St-Gall (OpenAir St-Gallen, OlmaExpo) ou Zürich (HallenStadion).

La variation des emplois entre 2011 et 2018 est supérieure pour les cantons du Tessin (+ 24 %, dans ce cas s'expliquant aussi par une réorganisation territoriale et par l'ajout de 100 EPT pour les polices communales suite à une mise à jour statistique), d'Obwald (+ 20 %), du Valais (+ 18,5 %), de Genève et de Schaffhouse (+ 17 %). Pour les trois premiers, il s'agit d'un phénomène de rattrapage, alors que pour les deux autres des raisons politiques peuvent expliquer ce phénomène.

La baisse atypique des policier-e-s à Neuchâtel (-3,9 %) s'explique par le constat d'une dotation forte d'agents de police et des coupures budgétaires dans ce canton, mais aussi par la cantonalisation (intégration des polices communales), la recherche de synergies avec l'AFD ainsi que par une baisse démographique. Pour les cantons de Nidwald et Schwyz, la structure sociale de la population, mais aussi les contraintes budgétaires pourraient expliquer le faible niveau des effectifs.

6 Conclusion provisoire

Ce rapport fournit une **première vue des forces de sécurité** intérieure opérationnelle **au niveau suisse**, en termes d'effectifs et d'évolution récente. Ces forces peuvent être estimées aujourd'hui à 46'500 EPT, sans militaires de carrière ainsi que les soldats de milice effectuant un service d'assistance dans le cadre d'engagements subsidiaires de sûreté, et **à environ 50'000 EPT avec les militaires**. Sans l'armée, ces forces ont augmenté de 11,5 % entre 2011 et 2016, soit à un rythme près de deux fois supérieur à celui de la population (5,8 %).

L'étude montre d'abord la **diversité des acteurs en présence** avec une **prédominance des cantons et de leurs corps de police** employant actuellement près de 25'000 EPT, ce **qui correspond à 56 % des emplois de la sécurité opérationnelle en Suisse**. Dans certains cantons, cette part atteint 70 % du total, alors qu'elle dépasse les 40 % dans tous les cantons. Concernant les effectifs, les corps des polices cantonales restent donc incontestablement les principaux acteurs de la sécurité opérationnelle en Suisse, avec une tendance au renforcement depuis une dizaine d'année (+ 10 %), plus soutenue au niveau du développement des activités d'assistance (travail de bureau), de veille sécuritaire (vidéosurveillance, systèmes d'information) qu'au niveau des hommes de terrain. Cette évolution correspond aux attentes des acteurs de la sécurité qui demandaient un renforcement de leurs effectifs. Le rattrapage a pu se faire grâce à une amélioration des finances publiques dans un certain nombre de cantons. D'autres, par contre, cherchent autant que possible à limiter cette tendance, s'appuyant sur des réformes et l'amélioration des synergies entre les différents niveaux institutionnels et le renforcement des collaborations intercantionales (formalisées par des concordats). Mais tous les acteurs en présence subissent toutefois de nouvelles pressions et une demande publique de sécurité accrue.

Avec près de 15'000 agents en EPT, **l'importance du secteur privé doit être soulignée**, secteur en développement constant depuis une vingtaine d'années, répondant à une demande de plus en plus forte. Le secteur privé atteint désormais un tiers des effectifs de sécurité en Suisse, alors qu'il couvrait à peine 20 % au début des années 2000. Les entreprises de sécurité privée sont présentes dans pratiquement tous les cantons avec une croissance deux à trois fois supérieure aux autres types d'employeurs depuis 2011 (+ 20.5 %). La police des transports, quant à elle, a vu ses effectifs augmenter de 41 % entre 2010 et 2017 avec un questionnement quant à son rattachement.

Le troisième plus gros employeur (sans l'armée au sens large) **est la Confédération**, représenté d'abord par l'AFD, couvrant environ 10 % des effectifs, personnel parfois utilisé en appui des polices cantonales pour la protection des frontières. Avec les militaires de carrière, dont la police militaire et les forces aériennes, l'armée opérationnelle représente 7.6 % des forces de sécurité intérieure. Ces militaires sont appuyés par environ 400 à 600 miliciens effectuant du service d'appui, dans un contexte d'engagement subsidiaire au profit des polices cantonales, en particulier pour les manifestations et événements spéciaux type WEF, mais aussi pour la protection des ambassades.

Toujours au niveau de la Confédération, l'on trouve ensuite **la police fédérale** laquelle emploie actuellement environ 1000 personnes en EPT. Fedpol est chargée des missions d'investigation et d'appui au niveau international, mais aussi de veille et de lutte contre la criminalité économique organisée, contre le trafic de drogues, d'être

humains ou encore de lutte anti-terroriste, mais aussi, et en collaboration avec les cantons, de la cybercriminalité.

Jusqu'ici nous avons traité des effectifs alloués à la sécurité en Suisse et leur évolution, en particulier pour les années 2011-2018, en soulignant l'impact de l'organisation fédéraliste, du rôle central des cantons, de leurs prérogatives, de leurs réalités socio-économiques (plus particulièrement des cantons-frontière), à même d'impacter fortement le niveau et l'activité des agents de la sécurité. Nous avons pris quelques exemples de collaboration entre certains types d'employeurs, telles que les polices cantonales avec les polices municipales ou avec le Cgfr, permettant de saisir un peu mieux toute la richesse et la complexité de l'architecture sécuritaire suisse.

Une analyse plus approfondie de l'influence des réformes ou des modifications de lois (CP, CPP, LCR, LEtr) ou d'évènements y compris internationaux majeurs (11.09, ACLP, Schengen-Dublin, printemps arabe), devra être entreprise et évaluée, canton par canton, dans le cadre de nouveaux mandats. Il serait intéressant en effet de comprendre comment les effectifs de la sécurité s'adaptent selon quels types de préoccupations ou domaines d'activité, par type d'employeur : Confédération, canton, commune, corporation de droit public ou secteur privé.

Les collaborations entre secteurs privé et public devrait, en outre et prioritairement, faire l'objet d'une étude à part. L'évolution des tâches du secteur privé devrait être évaluée.

Les questions liées aux concordats, aux collaborations, aux synergies potentielles, aux changements d'activités et de tâches des services de sécurité publics devraient être abordées. Tout comme l'offre de formation (continue et accréditation par brevets) ou encore le profil des employés du secteur de la sécurité selon l'âge, le sexe, la nationalité et le niveau de formation. Sans oublier la répartition des tâches entre les différents acteurs de la sécurité, la différence de moyens, de coûts engendrés et de dépenses selon le type de tâche.

7 Annexes

7.1 Définition des concepts-clés

Sécurité intérieure

La notion de « sécurité intérieure » recouvre tous les domaines de la sécurité sans lien avec les affaires étrangères (...), à savoir le maintien de la tranquillité et de l'ordre. La sécurité intérieure englobe principalement la protection de l'intégrité de l'Etat et de ses institutions et organes. A cet élément de protection de l'Etat s'ajoutent des aspects centrés sur la protection des biens de police (notamment la vie, la santé, la liberté et la propriété) et visant surtout à parer aux dangers. Au-delà du domaine policier au sens strict, la notion de sécurité intérieure recouvre également la détermination de la responsabilité pénale (poursuite pénale). La sécurité intérieure équivaut ainsi à la prévention et à l'élimination des menaces qui pèsent sur l'ordre public et l'Etat en tant que tel. Dans la mesure où la Cst. n'attribue pas de compétences spécifiques (explicites ou implicites à la Confédération), la sécurité intérieure est prioritairement l'affaire des cantons.

Source : Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat Malama 10.3045 du 3 mars 2010. Sécurité intérieure. Clarification des compétences, 2012 : 4178.

Sécurité extérieure

On entend par « sécurité extérieure » les tâches étroitement liées aux affaires étrangères et à la préservation de l'indépendance au sens de l'art. 54 Cst. Cette norme attribue expressément à la Confédération les compétences en matière d'affaires étrangères, et cette délégation de compétences s'étend à la sécurité extérieure. Pour autant, la Confédération ne dispose pas d'une compétence exclusive: dans le domaine des affaires étrangères, les cantons ont également des compétences.

Source : Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat Malama 10.3045 du 3 mars 2010. Sécurité intérieure. Clarification des compétences, 2012 : 4179.

Sécurité intérieure opérationnelle au sens large : forces de sécurité employées au niveau suisse, sans les engagements à l'étranger, directement mobilisable en cas de besoin, avec les militaires de carrière et les troupes engagées au profit des autorités civiles dans le cadre d'un service d'appui.

Sécurité intérieure opérationnelle au sens strict : forces de sécurité employées au niveau suisse, sans les engagements à l'étranger, directement mobilisable en cas de besoin, sans l'armée. NB. Par défaut la notion de « sécurité » = sécurité intérieure opérationnelle.

Administration de la sécurité : services administratifs (back office, RH, gestion des dossiers, formation, enregistrement, laboratoires d'investigation) liés au domaine de la sécurité. Personnel généralement non armé.

Cantons-frontière : AG, BS, BL, JU, GE, GR, JU, NE, SG, SH, SO, TI, VD, VS, ZH. De par leur position nous estimons que ces cantons sont davantage soumis aux pressions externes, qu'il s'agisse de transits (dont au moins 300'000 frontaliers journaliers), de flux migratoires, à l'arrivée de réfugiés (dont les requérants d'asyle) et de manière générale aux besoins des aléas liés aux nouveaux défis liés à la libre circulation des personnes et des marchandises (ALCP).

Equivalent plein-temps (EPT) : le calcul des équivalents plein temps pour la STATENT s'effectue sur la base d'un modèle d'estimation qui s'appuie principalement sur des données salariales par branche et par sexe de l'AVS, complétées par des informations relevées dans les enquêtes, dont la Statistique de l'emploi (BESTA). Cette dernière a été révisée au cours de l'année 2015. Cette révision nécessite de modifier les méthodes (modèle) d'estimation de l'OFS pour les emplois en EPT de la STATENT. Les données 2016 ont par conséquent été calculées à partir de ce nouveau modèle. (OFS, 23.08.2018 FAQ)

Forces de sécurité = agents de sécurité.

Jours-hommes (« Manntage ») : l'armée estime l'engagement de ses troupes en jours-hommes/femmes. Nous avons transformé ces valeurs en équivalent plein-temps en divisant les valeurs obtenues par la valeur moyenne des jours ouvrables dans l'année (254).

NOGA : Classification internationale de tous les types d'activités des secteurs privés et publics (OFS-STATENT). Sont comprises dans ce rapport les activités de sécurité privée (NOGA 801 : Ce genre comprend la prestation d'un ou de plusieurs des services suivants: les services de garde et de patrouille et les services de ramassage et de livraison d'argent, de reçus ou d'autres objets de valeur en utilisant du personnel équipé pour protéger de tels biens pendant le transport) et de sécurité publique (NOGA 842 : soit 8422 Défense : ce genre comprend l'administration, la supervision et la mise en œuvre des affaires de défense militaire et des forces de défense terrestre, maritime, aérienne et spatiale ; + 8424 Ce genre comprends les activités d'ordre public et de sécurité : soit l'administration et le fonctionnement des forces de police régulières et des forces auxiliaires financées par les pouvoirs publics ainsi que de la police des ports, de la police des frontières, des gardes-côte et des autres forces de police spécialisées, notamment dans la surveillance de la circulation, l'enregistrement des étrangers et la tenue des fichiers des personnes arrêtées - la fourniture à la population d'articles de première nécessité en cas de catastrophe survenant en temps de paix).

STATENT : la STATENT est une statistique qui donne des informations centrales sur la structure de l'économie suisse (exemple : nombre d'entreprises, nombre d'établissements, nombre d'emplois, nombre d'emplois en équivalent plein temps, emplois hommes-femmes, etc.). La STATENT succède au recensement des entreprises et des établissements (RE), dont le dernier a été conduit en 2008 (OFS, 23.08.2018 FAQ).

Statut d'emploi : public ou privé (plus de 50 % du chiffre d'affaires réalisé en dehors des sphères de l'Etat).

Type d'employeur : selon l'institution Confédération, cantons, communes, corporations de droit public, entreprises privées (société anonyme (SA) ; société à responsabilité limitée (Sàrl).

Type de policier-e-s I-IV selon la CCPCS: « Pol I-IV », le solde étant composé d'agents en civil (« expert-e-s », mais généralement sans pouvoir de contrainte)

- Pol I = Polizist (Polizeisoldat, Sachbearbeiter) / Policier (policier de base, collaborateur)
- Pol II = Polizist untere Kaderstufe (Unteroffiziere) / Sous-officiers de police
- Pol III = Polizist höhere Kaderstufe = Polizeioffiziere / Officiers de police
- Pol IV = Polizeikommandant / Polizeichef ; Commandant de police / Chef de corps

7.2 Dates-clés

1997	Concordat romand sur les services de sécurité privés
1999	Lancement du projet USIS (DFJP & CCDJP)
2001	USA : attentats terroristes du 11.09.2001
2002	Entrée en vigueur de l'ALCP
2005	Entrée en vigueur de la LCR
2006	Extension de l'ALCP aux pays de l'Est
2007	Suppression des contingents en matière d'immigration, CP révisé
2008	Nouvelle LEtr., + mise en application des Accords d'association Schengen-Dublin
2010	Votation sur le renvoi des criminels étrangers
2011	CPP uniformé ; débuts des soulèvements arabes (Tunisie + Egypte), lancement par l'OFS de la nouvelle statistique des entreprises (STATENT) et publication annuelle par la CCPCP de la statistique des forces de police
2013	Introduction de « Via Sicura »
2014	Libre circulation totale (ALCP) ; nouvelles vagues d'attentats terroristes en Europe, forte augmentation des flux migratoires en particuliers des demandeurs d'asile

7.3 Abréviations du nom des cantons

ZH	Zurich	SO	Soleure	AG	Argovie
BE	Berne	BS	Bâle-Ville	TG	Thurgovie
LU	Lucerne	BL	Bâle- Campagne	TI	Tessin
UR	Uri	SH	Schaffhouse	VD	Vaud
SZ	Schwytz	AR	Appenzell Rh.-Ext.	VS	Valais
OW	Obwald	AI	Appenzell Rh.-Int.	NE	Neuchâtel
NW	Nidwald	SG	Saint-Gall	GE	Genève
GL	Glaris	GR	Grisons	JU	Jura
ZG	Zoug				
FR	Fribourg				

8 Bibliographie / sitographie sommaire

Assemblée fédérale (2016), Motion 16.3723 du 28.09.2016 (« Motion Seiler-Graf ») : Réglementer enfin au niveau national les prestations de sécurité privée, Berne.

Banks D. et al. (2017). "National Sources of Law Enforcement. Employment Data." Retrieved April 2016 | NCJ 249681, 2017.

Bieri, M. (2015). Beständiger Aufstieg: private sicherheitsunternehmen in der Schweiz. Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik: 24.

CHStat.ch (2012-2018), Portail des cantons et des villes suisses, Berne: ESEHA.

Conseil fédéral (2012a). Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat Malama 10.3045 du 3 mars 2010. Sécurité intérieure. Clarification des compétences, Feuille fédérale 2 mars 2012, Berne, DFJP-OFJ: 4161-4297

Conseil fédéral (2012b). Message concernant l'arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui au profit du canton des Grisons dans le cadre des mesures de sécurité lors des rencontres annuelles du World Economic Forum 2013 à 2015 de Davos et sur d'autres mesures de sécurité du 22 février 2012.

Cusson, M. (2008). Traité de sécurité intérieure. Lausanne, PPUR.

Foessel, M. (2010). Etat de vigilance. Critique de la banalité sécuritaire, Le Bord de l'eau, coll. « Diagnostics ».

Gamma, M. (2001). Möglichkeiten und Grenzen der Privatisierung polizeilicher Gefahrenabwehr. Bern: Haupt.

Hagmann J, W. A., Wildi L., and T. A. Davidshofer S. (2016). "Schweizer Sicherheitspolitik in der Praxis: Eine empirische Momentaufnahme." CSS Bulletin zur schweizerischen Sicherheitspolitik.

Gschwend, L. u. KKJPD (2005). Geschichte der KKJPD, 1905-2005: Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren: Festgabe zum hundertjährigen Bestehen = Histoire de la CCDJP, 1905-2005 : Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police : œuvre commémorative à l'occasion du centième anniversaire. Zürich, Schulthess.

Jobard F., d. M. J. (2015). Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes, Paris : A. Colin.

Kälin, W., A. Lienhard, et al. (2007). Auslagerung von sicherheitspolizeilichen Aufgaben. Basel, Helbing Lichtenhahn.

KKJPD (2011). Bericht der Arbeitsgruppe "Polizeiliche Lücke". Bern, KKJPD / CCDJP: 17 (document interne).

Koller, C. et al. (2012). Staatsatlas: Kartografie des Schweizer Föderalismus = Atlas de l'Etat : cartographie du fédéralisme suisse. Zürich, NZZ-Libro.

Koller, C. (2008), La fonction publique en Suisse : analyse géopolitique d'un fédéralisme à géométrie variable, in : Pyramides, N° 15, Bruxelles : CERAP, 1/2008.

Malama, P. et Verein Sicherheitspolitik und Wehrwissenschaft (2008). Neue Wege in der Sicherheitspolitik jetzt beschreiten. Zürich: VSWW.

Mohler, M. H. F., Jürg M. Tiefenthal (2017). "Kantonale Polizeihoheit Grundpfeiler des Föderalismus oder folkloristischer Mythos?" Sicherheit & Recht 3: 156.

Monti, J.-P. and Verband Schweizerischer Polizei-Beamter (2017). 100 Jahre VSPB : eine Idee feiert Geburtstag = 100 ans FSFP : une idée fête son anniversaire = 100 anni FSFP : un'idea festeggia il compleanno. Luzern: VSPB.

Niklaus, J. (2011). Espaces publics dangereux, espaces publics en danger: la contribution de la police de proximité. Lausanne : UNIL (thèse non publiée).

OFS (2018), Statistique structurelle des entreprises (STATENT). Frequently Asked Questions (FAQ)

OFS (2008), Nomenclature générale des activités économiques, Notes explicatives, Neuchâtel : OFS.

Pichonnaz, D. (2017). Devenirs policiers : une socialisation professionnelle en contrastes, Lausanne : Antipodes.

Schedler, K. (1998). Wirkungsorientierte Verwaltungsführung bei der Polizei ein Praxisprojekt von Studierenden der Universität St. Gallen in Zusammenarbeit mit dem Ostschweizer Polizeikonkordat. Bern : Haupt.

USIS (Projekt) (2001). Partie 1 : Réexamen du système de sécurité intérieure de la Suisse. Berne, USIS - Fedpol.

USIS (Projekt) (2001). Partie 2 : Variantes de solutions, mesures d'urgence. Berne : USIS - OFP.

USIS (Projekt) (2002). Partie 3 : Etude détaillée. Berne : USIS - OFP.

USIS (Projekt) (2003). Partie 4 : Exécution des tâches de police de sécurité relevant de la compétence de la Confédération, le système de sécurité de la Suisse avec Schengen/Dublin. Berne : USIS - OFP.

Wenger, A. e. a. (2017). La sécurité suisse : entre neutralité et impératif de coopération.

Zuboff, S. (2019), The age of surveillance capitalism. The fight for a human future at the new frontier of power, London: Profile Books.